

Reçu en préfecture le 08/01/2025

Publié le 08/01/2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 19 décembre 2024

Convocation Date : 13/12/2024 Affichée et mise en ligne

le: 13/12/2024

Délibération n° 86-CC191224

Nombre de Membres :

En exercice: 44
Présents: 35
Pouvoirs: 7
Votants: 42
Absents: 2

- Pour : 42 - Contre : 0 - Abstention : 0

Liste des délibérations Affichée 20/12/2024 Mise en ligne le : 2 0 DEC. 2024

Délibération mise en ligne sur le site internet de la CCSSO le :

0 8 JAN, 2025

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 décembre 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Salle de l'Obélisque - 4 ter avenue de Creil - 60300 Senlis sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 13 décembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL Secrétaire de séance : Madame Magalie BENOIST

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame BALOSSIER Françoise Monsieur BATTAGLIA Alain Madame BENOIST Magalie Monsieur BLOT Laurent Monsieur BOUFFLET Pierre Monsieur CHARRIER Philippe Monsieur CURTIL Benoit Monsieur de la BEDOYERE Jean-Monsieur DUMOULIN François Monsieur GAUDION Philippe Monsieur GAUDUBOIS Patrick Madame GLASTRA Delphine Madame GORSE-CAILLOU Isabelle Madame JAUNET Christel Monsieur LAPIE Dominique Monsieur LEFEVRE Sylvain Monsieur LESAGE William Madame LOISELEUR Pascale Madame LOZANO Michelle

Madame LUDMANN Véronique Monsieur MARÉCHAL Guillaume Madame MARTIN Emilie Monsieur MELIQUE Jackv Madame MIFSUD Florence Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre Monsieur NOCTON Laurent Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine Monsieur PATRIA Alexis Madame PRUVOST-BITAR Véronique Madame REYNAL Sophie Monsieur ROLAND Dimitri Madame SIBILLE Elisabeth Monsieur SICARD Bruno Madame TONDELLIER Viviane

Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Madame TONDELLIER Viviane Monsieur BOULANGER Damien à Madame PRUVOST-BITAR Véronique Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur MARÉCHAL Guillaume Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame LUDMANN Véronique Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame SIBILLE Elisabeth Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Paraphes 11B

Envoyé en préfecture le 08/01/2025

Reçu en préfecture le 08/01/2025 Publié le 08/01/2025

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire m son suppléant :

Monsieur FROMENT Daniel, représenté par Monsieur 1200066975-20250108-86_CC191224-DE

Étaient absents

Monsieur DIEDRICH Wilfried Monsieur GRANZIERA Gilles

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 35 présents et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'au début de chaque séance, l'organe délibérant de l'EPCI nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L.2121- 15 par renvoi de l'article L.5211-1). Un ou plusieurs conseillers ou délégués peuvent se proposer ; en l'absence de proposition, Monsieur le Président soumet un nom au vote. Le Conseil Communautaire peut adjoindre au secrétaire de séance des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance sera tenu d'être présent pendant toute la durée de la réunion du Conseil Communautaire.

Après avoir entendu l'exposé,

DÉLIBERATION

<u>Vu</u> l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise :

<u>Vu</u> l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.);

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Considérant la nécessité de désigner un ou plusieurs secrétaires de séance ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER Madame BENOIST Magalie, secrétaire de séance ;

<u>ARTICLE 2</u>: D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Paraphes 11B

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécutid Reduch prétecture le 08/01/2025

Envoyé en préfecture le 08/01/2025

Publié le 08/01/2025

ID: 060-200066975-20250108-86_CC191224-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le :

0 8 JAN. 2025

De la publication sur le site internet de la CCSSO :

0 8 JAN, 2025

Fait à Senlis, le

08 JAN. 2025

Guillaume MARÉCHAL



Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Magalie BENOIST

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr